

Arrêté N°2023 - 198

Réglementant la circulation et le stationnement à l'occasion de la manifestation sportive " La Ronde du Grand Gouzié" de l'Espoir du Sud (EDS),

Le dimanche 19 mars 2023

Le Maire de la Ville du Gosier, Monsieur Cédric CORNET,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L. 511-1 ;

Vu le Code Pénal, notamment l'article R. 610-5 ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R. 411-21-1 et R.417-10 ;

Vu le Code du Sport ;

Vu l'arrêté municipal n°2023 - autorisant la manifestation sportive "La ronde du Grand Gouzié 2023"

Considérant le parcours retenu pour la manifestation sportive empruntant des voies publiques situées dans les limites de la commune de Gosier ;

Considérant que l'organisation de cette manifestation peut présenter des risques à l'égard des participants, et nécessite de ce fait des mesures de sécurité ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer la circulation sur le territoire communal afin de sécuriser et d'assurer le bon déroulement de la manifestation ;

ARRETE

Article 1 - A l'occasion de la manifestation sportive cycliste "La Ronde du Grand Gouzié 2023" de l'association Espoir du Sud (EDS) et l'association Pointe de la verdure, la circulation sera réglementée, **le dimanche 19 mars 2023 de 06h à 15h**, selon l'itinéraire suivant :

Marche semi guidée

- ❖ **Départ 06H30** : Anse Tabarin - Montauban en direction du bourg (D 119) - entrée cimetière - route de Belle-Plaine - traversée de la nationale 4 - route de Labouaye - chemin de Bridacier - route de Chablis - chemin de Labouaye - route de Labouaye - route de Goyave - chemin de Goyave - Départementale 103 - route de Diavet - (intérieur des terres) - Labrousse (rue Bananier) - passerelle Grand-Baie - plage Pointe de la verdure - stade de Montauban - (D119) vers le bourg
- ❖ **Arrivée** : Anse Tabarin **09h30**.

VTT Parcours 1 - guidé 14 km

- ❖ **Départ 07h30** : Anse Tabarin - Montauban en direction du bourg (D 119) - entrée cimetière - route de Belle-Plaine - traversée de la nationale 4 - impasse de la Jarre - route de Chablis - chemin de Labouaye - route de Labouaye - route de Goyave - chemin de Goyave - route de Mathurin - intérieur des terres - Labrousse (rue Bananier) - passerelle Grand-Baie - plage Pointe de la verdure - stade de Montauban - (D119) vers le bourg
- ❖ **Arrivée** : Anse Tabarin **10h30**

Parcours commun VTT balisé

- ❖ **Départ 07h30** : Anse Tabarin - Montauban en direction du bourg (D 119) - rue Raphael LUCE - route de Belle-Plaine (collège Edmond BAMBUCK) - route de Farraux - rond-point Pôle Administratif - Périnet (D119) - L'houëzel - Dampierre - sortie vers station VITO- Dampierre (RN4) - impasse Perrot - anse Vinaigri - pointe canot - plage de Saint-Félix - Anse Dumont - rue Sami Khord - terrain de football de Saint-Félix - franchissement RN4 300 mètres après le terrain de football - impasse de la mare de Saint-Félix

VTT parcours 2 -commun

- Fond Dubois - Bananier - Saint-Hilaire - Fond samedi - Fond Dundee - route de Port-Blanc en direction de de Grande-Ravine - Jean-Baptiste - tourner à droite - route de Tombeau (D103) - direction Cocoyer - tourner à gauche route de chablis - chemin de Labouaye - route de Labouaye - chemin de Goyave - route de Mathurin - impasse Gengoul - route de Labrousse (bananier) - route de l'échangeur - rond-point Bas-Du-Fort - Grand-Baie - plage de la Poudrière - Stade Municipal - avenue Montauban (D119)
- ❖ **Arrivée** : Anse Tabarin **11h**.

VTT parcours 3 balisé

- ❖ Route de Providence - route de Bernard vers RN 4 - traversée RN4 - route de Petit-Havre - plage de Petit-Havre - anse à Jacques - anse Patate - anse à Saint - *passage N4 - Kervino* - tourner à droite route de Jacotière - Carrière Beaumanoir - chemin de la Digue Bertin - traversée de Pliane - Saint Hilaire - Fond Dundee - Mora - route de Mitaud - tourner à droite impasse Guenoe - pont Pavé Grande-Ravine - route de Tombeau (D103) - route de Cocoyer - tourner à gauche route de chablis - chemin de Labouaye - route de Labouaye - chemin de Goyave - route de Mathurin - impasse Gengoul - route de Labrousse (bananier) - route de l'échangeur - rond-point Bas-Du-Fort - Grand-Baie - plage de la Poudrière - Stade Municipal - avenue Montauban (D119)
- ❖ **Arrivée 12h** : Anse Tabarin **Montauban**

VTT parcours 4 balisé

- Route de Providence - route de Bernard vers RN 4 - traversée RN4 - route de Petit-Havre - plage de Petit-Havre - anse à Jacques - anse Patate - anse à Saint - *passage N4 - fond Mafond* - route de Kervino - tourner à droite - route de Jacotière - tourner à gauche - L'Heurissy - tourner à droite route de Jacotière - Carrière Beaumanoir - route de Gros Mombin - route de Beaumanoir - route de Bois-De-Rose - tourner à droite

traversée Guampo - mare Jumbo - route de Guampo - tourner à gauche route de Mare-Café - fond Pierre - traversée de Pliane (fonds) - route de Port-Blanc - pont de Grande-Ravine - Jean-Baptiste - tourner à droite route de Tombeau (D103) - route de Cocoyer - tourner à gauche route de chablis - chemin de Labouaye - route de Labouaye - chemin de Goyave - route de Mathurin - impasse Gengoul - route de Labrousse (bananier) - route de l'échangeur - rond-point Bas-Du-Fort - Grand-Baie - plage de la Poudrière - Stade Municipal - avenue Montauban (D119)

❖ **Arrivée 12h30** : Anse Tabarin **Montauban**

Article 2 - La circulation sera rétablie au fur et à mesure, après le passage des participants.

Article 3 - L'organisateur veillera à positionner les signaleurs désignés dans le dossier de déclaration.

Une attention particulière sera portée lors de la traversée de la RN 4.

Article 4 - Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à l'article R. 610-5 du Code Pénal.

Article 5 - Le présent arrêté est notifié à l'organisateur.

Une ampliation sera transmise, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale du Gosier.

Fait à Gosier, le 13 FEV. 2023

~~Le Maire,~~

Cédric CORNET



Rondes du Gran Gouzié 2023

Descriptif des parcours



VTT & Marche

MARCHE Semi-Guidée (2h30)

Depart Anse Tabarin Montauban à 6h30

D119 sur 100 M en direction du Bourg—entrée cimetière – route de Belle-Plaine– Traversée de la nationale 4 – route de Labouaye – Chemin de Bridacier–Route de Chablis– Chemin de labouaye – route de Labouaye – route de Goyave – chemin de Goyave – **Ravitaillement M** – Route de Mathurin – intérieur des terres –Labrousse (rue de Bananier) – passerelle Grand-Baie- plage de pointe de la verdure-stade de Montauban- D119 en direction du Bourg– **arrivée Anse Tabarin.9h30.**

VTT Parcours 1-Guidée 14 Km

Depart Anse Tabarin Montauban à 7h30

D119 sur 100 M en direction du Bourg—entrée cimetière – route de Belle-Plaine– Traversée de la nationale 4 – Impasse de la Jarre – Route de Chablis– Chemin de labouaye – route de Labouaye – route de Goyave – chemin de Goyave – Ravitaillement M – Route de Mathurin – intérieur des terres –Labrousse (rue de Bananier) - plage de pointe de la verdure-stade de Montauban- D119 en direction du Bourg– **arrivée Anse Tabarin.10h30.**

Parcours commun VTT - Balisé

Départ Anse Tabarin Montauban à 7h30

D119 sur 100 M en direction du Bourg—entrée cimetière – route de Belle-Plaine Collège Belle Plaine – rd point Pôle administratif – D119 sur 500 m – L'houezel – Dampierre – Station-service de Dampierre-RN4- Impasse Perrot-anse Vinaigri – pointe canot –plage St Félix – Anse-Dumont – rue Sami Khord – terrain de foot de Saint-Félix– Franchissement RN4 300 m après terrain -- Impasse de la mare de St-Félix--**Ravitaillement 1**

VTT Parcours 2 (28 Km)

Parcours Commun – Fond Dubois – Bananier – Saint-Hilaire – Fond samedi – Fond dundee – route de Port-Blanc en direction de Grande-Ravine, – Jean-Baptiste – Tourner à droite sur chemin – Route de Tombeau (D103) – Direction Cocoyer– Tourner à gauche sur la route de chablis – chemin de Labouaye – **Ravitaillement 4** – chemin de Labouaye–route de Labouaye –Chemin de Goyave – route de Mathurin – impasse Gengoul – route de Labrousse (Bananier) – route de l'échangeur – rond-point Bas-du-Fort – Grand-Baie – Plage de la Poudrière – Stade Municipal – D119 – **Arrivée Anse-Tabarin vers 11h00**

VTT Parcours 3 (42 Km) Balisé

Parcours Commun – rue de la providence– route de Bernard en direction de la RN4 – Traversée RN4 – rue de Petit-havre– plage de petit-Havre – anse à Jacques – anse Patate – anse à Saint – passage sous N4 – **Ravitaillement 2** – Kervino – Tourner à Gauche – route de Jacotière – carrière de Beaumanoir – chemin de la digue Bertin -- traversée Pliane – Saint-Hilaire – Fond Dundee – Mora – Route de Mitaud – Tourner à Droite, – Impasse Guenoe– Pont pavé – Route de Tombeau (D103) – Direction Cocoyer– Tourner à gauche sur la route de chablis – chemin de Labouaye – **Ravitaillement 4** – chemin de Labouaye– route de Labouaye –Chemin de Goyave – route de Mathurin –impasse Gengoul – route de Labrousse (Bananier) – route de l'échangeur – rond-point Bas-du-Fort – Grand-Baie – Plage de la Poudrière – Stade Municipal – D119– **Arrivée Anse Tabarin vers 12h00**

VTT Parcours 4 (50 Km) – Balisé

Parcours Commun rue de la providence– route de Bernard en direction de la RN4 – Traversée RN4 – rue de Petit-havre– plage de petit-Havre – anse à Jacques – anse Patate – anse à Saint – passage sous N4 – **Ravitaillement 2** – Kervino – Tourner à droite – tourner à gauche – L'Heurissy –Tourner à droite Route de Jacotière – carrière de Beaumanoir – Tourner à droite route de Gros Mombin – Tourner à Gauche sur la route de bois de rose – Tourner à Droite Traversée de Guampo – Mare Jumbo –Tourner à gauche sur route Mare-Café – **Ravitaillement 3** – fond Pierre -- traversée Pliane – Saint-Hilaire – Fond Dundee – Mora – Route de Mitaud – Tourner à Droite, – Impasse Guenoe– Pont pavé – Route de Tombeau (D103) – Direction Cocoyer– Tourner à gauche sur la route de chablis – chemin de Labouaye – **Ravitaillement 4** – chemin de Labouaye–route de Labouaye –Chemin de Goyave – route de Mathurin –impasse Gengoul – route de Labrousse (Bananier) – route de l'échangeur – rond-point Bas-du-Fort – Grand-Baie – Plage de la Poudrière – Stade Municipal – D119– **Arrivée Anse Tabarin vers 12h30**



Topo France v3 DOM TOM Pro
 © 2011 pour les droits de reproduction et de promotion GNS, IGN Payaff,
 IGN - Topographia Italiana
 © IGN 2011
 © IGN-PAYAFF 2011 pour les données cartographiques BD TOP200 et BD CarTOUS.
 Licence d'exploitation N° 99451CN

RGG2023

